



N°05 • MARS 2019

180^{EME} ANNIVERSAIRE
DE LA REUNION DE
PONTAULT ET DE COMBAULT



Outre la Journée internationale des droits des femmes, la journée du 8 mars revêt un sens particulier pour notre commune. Voilà 180 ans que le regroupement du village de Pontault et du hameau de Combault a été officiellement scellé par ordonnance royale de Louis-Philippe, en 1839.

Un 180e anniversaire constitue un symbole de durée et de vitalité. A l'heure où la technologie réduit les distances, où la mondialisation peut tendre à l'uniformité, notre territoire incarne un repère auquel se rattacher. Dans cette perspective, le patrimoine constitue un levier essentiel pour perpétuer la mémoire collective autant que l'identité locale de Pontault-Combault.

Les pontellois-combalusiens sont attachés à leur patrimoine et c'est un motif de fierté. Cet attachement ne reconnaît aucun déterminisme. Il est traversé par les âges, les statuts et toutes les couches de la population, comme en témoigne le succès non démenti de la commémoration du 50e anniversaire de l'école Pajot.

A travers ce cinquième numéro, nous vous proposons de retracer les grandes étapes historiques de ce regroupement de communes, en mettant notamment à l'honneur l'implication décisive de grandes figures locales comme le Maréchal Lefebvre, Catherine Hubscher ou encore Emile Pajot.

Bonne lecture.

Gilles Bord
Maire de Pontault-Combault

Nadine Lopes
Maire adjointe
à la culture

Benoit Jacquet-Faucillon
Président de l'Association pour
la protection du patrimoine de
Pontault-Combault

1789 : NAISSANCE DES MUNICIPALITES DE PONTAULT ET DE COMBAULT

Avant de s'intéresser précisément à la réunion de Combault à Pontault, il convient de remettre dans son contexte la naissance puis l'évolution des deux communes qui ont donné Pontault, Combault puis Pontault-Combault.

La Révolution entraîne une série de changements majeurs dans l'organisation et dans la structure administrative des territoires. Ainsi, après la suppression des communes de l'Ancien Régime, le décret législatif du 14 décembre 1789 signe l'acte de naissance des municipalités : *"L'Assemblée nationale a décrété, le 12 novembre dernier, qu'il y aura une municipalité dans chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne"*.

La notion de municipalité évolue vers la dénomination de commune avec le décret du 10 brumaire an II (31 octobre 1793) ^[Sénat, 2018].

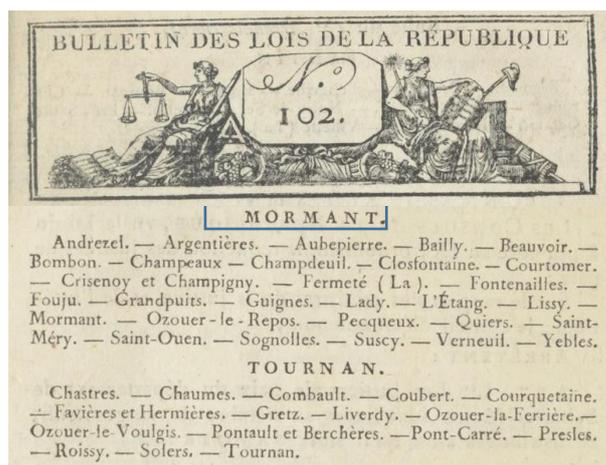
Les paroisses de Pontault et de Combault, identifiables sur les cartes de Cassini ¹, rejoignent ainsi les 44.000 municipalités créées. La loi de 1789 institue également un maire élu par les citoyens en tant qu'organe exécutif de la commune ^[Sénat, 2018]. Le premier maire de Pontault est Louis-Claude Martin, vigneron (mandat de 1790 à 1791). Le premier maire de Combault semble ne pas être connu. Ce rôle incombe toutefois à Jean-Louis Renoux, "chantre" et cabaretier, en 1791, ^[Huchet, 1994, p.102]



¹ Carte de Cassini (XVII^{ème} siècle) source IGN

La dénomination et l'orthographe officielles sont fixées selon l'arrêté du 9 fructidor an IX (27 Août 1801) : *"il ne pourra, à l'avenir, être donné aux communes d'autres noms que ceux portés aux tableaux qui contiennent la division du territoire de la République en justice de paix"*.

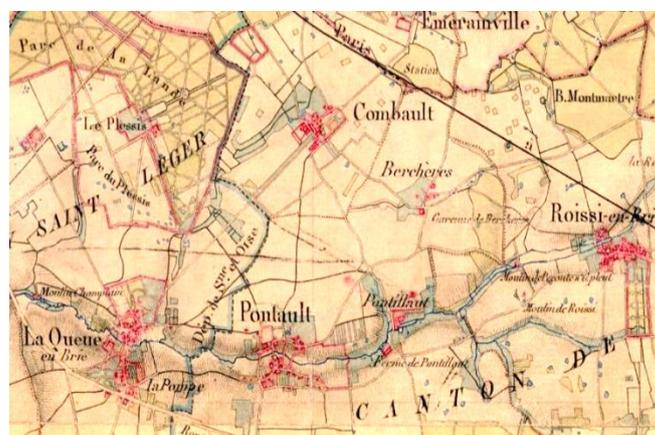
Dans cet arrêté ², le canton de Tournan intègre deux communes qui nous intéressent particulièrement : "Combault" et "Pontault et Berchères".



² Extrait du bulletin des lois de la République : arrêté du 25 fructidor an IX (12 septembre 1801) ^[galicca.bnf.fr]

La dénomination de "Pontault et Berchères" a laissé peu de trace dans les documents administratifs dans lesquels "Pontault" s'impose. Cette commune est assez étendue puisqu'elle intègre déjà Pontillault ³.

Combault, quant à elle, ne couvre que 302 hectares ^[Lebeau, 1954, p. 307] soit 22 % de la superficie de la ville actuelle qui s'étend sur 13,6 km² ^[INSEE 2019].



³ Carte de l'état-major (1820 - 1866) ^[IGN]

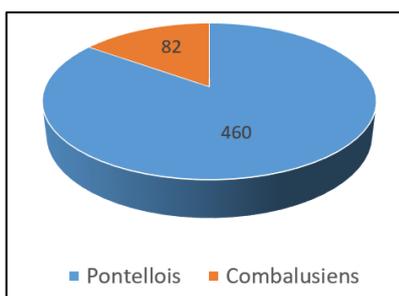
1836 : PONTAULT ET COMBAULT A LA VEILLE DE LA REUNION DES DEUX COMMUNES

Outre l'étendue territoriale, que nous venons brièvement d'évoquer, intéressons-nous à la différence entre les populations des deux communes à la veille de leur réunion via le recensement de 1836.

Le recensement certifié le 25 mai 1836 par Nicolas Clément, 62 ans, maire de Combault, fait état d'une population de 82 Combalusiens dont 42 habitants (16 garçons, 23 hommes mariés et 3 veufs) et 40 habitantes (13 filles, 23 femmes mariées et 4 veuves) [AD 1836].

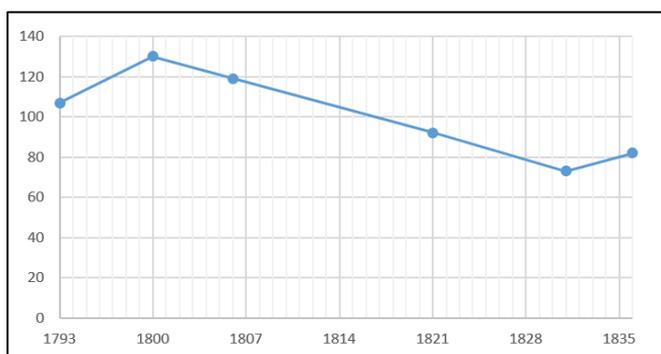
Le recensement de 1836 certifié le 4 juin par Jean-Baptiste Fromentin, maire de Pontault, fait apparaître une population de 460 Pontellois dont 239 habitants (128 garçons, 103 hommes mariés et 8 veufs) et 221 habitantes (100 filles, 102 femmes mariées et 19 veuves) [AD 1836].

La différence de population entre les deux communes est édifiante ④ et s'est creusée avec le temps.



④ Comparaison des populations de Pontault et de Combault en 1836 [AD 1836]

La population de Pontault augmente sensiblement entre 1793 et 1860 passant de 417 à 460 Pontellois, soit une augmentation proche de 10 %. L'évolution de la population de Combault montre, quant à elle, une diminution de presque 44 % entre 1800 et 1831 [CASSINI, 2019] ⑤.



⑤ Évolution de la population de Combault (en nombre d'habitants) de 1793 à 1835 [CASSINI 2019]

L'analyse de l'évolution de la population de ces deux communes rurales au début du XIX^{ème} siècle peut être croisée avec celle des métiers exercés par les actifs.

Ainsi au hameau de Combault, 13 occupations différentes sont recensées dont 25 % de journaliers, 18 % de charretiers, 16 % de domestiques, 11 % de propriétaires, 5 % de cultivateurs, 5 % de charrons, 5 % de gardes, 5 % de jardiniers, un berger, un cabaretier, un cocher, un batteur et un peintre).

A Pontault, tout comme à Combault, les occupations demeurent principalement celles d'une commune rurale : 42 % de manœuvriers, 5 % de cultivateurs, 5 % de voituriers, 4 % de charretiers, 4 % de bergers, 3 % de propriétaires, 3 % de maçons, 3 % de domestiques, 3 % de maréchaux-ferrants, 3 % de tabletiers,... [AD 1836]. Le village de Pontault montre un plus grand dynamisme qui se traduit par une plus grande diversité dans les 43 occupations ou professions exercées. Ainsi, à Pontault, on trouve également : une blanchisseuse, un curé, un instituteur et un élève maître de l'école normale, un épicier, un faiseur de peigne, un garde champêtre, un gardien de moulin, un musicien, un cantonnier, un coquetier, un maraicher, un rentier, des cochers, des aubergistes, des tailleurs d'habits... [AD 1836]

La diminution de la population engendre nécessairement une baisse de revenus pour Combault sans pour autant que les dépenses ne puissent suivre la même inclinaison avec des frais de fonctionnement incompressibles. Édouard Lebeau, historien communal, constate un "budget [de Combault] se montant pour le revenu à 164 fr. et pour les dépenses à 210 fr." [Lebeau, 1954, p.307].

Au regard de l'état des lieux dressé précédemment, il semble étonnant que la commune de Combault n'ait pas été mise sous tutelle plus tôt. Dans les faits, une forme de tutelle existait puisque le couple Lefebvre compensait généreusement le déséquilibre du budget du hameau.

DE LA GENEROSITE DU COUPLE LEFEBVRE AUX PROBLEMES FINANCIERS DE COMBAULT

En 1803, le Maréchal Lefebvre ⑥, alors général de division et sénateur, fait l'acquisition du château et du domaine de Combault. Il complète son emprise locale au gré des rétributions financières liées à ses victoires militaires et à son ascension sociale en faisant

l'acquisition de la ferme de Pontillault en 1808 et du domaine de Berchères en 1811.

Selon Édouard Lebeau, le Maréchal Lefebvre prend sa fonction de maire de Combault en 1813^[Huchet, 1994, p.120]. Il décrit ainsi la commune au préfet : *"La commune est pauvre et n'a pas de quoi fournir aux dépenses. J'y supplée de ma bourse en payant le traitement de l'instituteur, l'indemnité du curé, les réparations de l'église et de la maison de la commune, les émoluments du secrétaire et du garde champêtre. Quant aux chemins, je les fais mettre en bon état"* ^[Lebeau, 1954, p290].



6 Le Maréchal Lefebvre

Ainsi, le couple Lefebvre supplée au mauvais budget de la commune sans toutefois tenter de l'assainir ni de l'administrer réellement, comme l'atteste, les correspondances avec la préfecture présentes aux archives départementales.

On prête au Maréchal Lefebvre ces célèbres mots qu'il aurait envoyés au préfet : *"Mon cher Préfet. Je ne vous envoie pas le grimoire que vous appelez un budget parce que je n'y comprends rien. Si vous le voulez absolument, recevez ma démission. (...) Ainsi, n'exigez pas que je me casse la tête sur votre budget. J'ai horreur des paperasses"* ^[Lebeau, 1954, p290].

A la mort du Maréchal Lefebvre, le 14 septembre 1820, Catherine Hubscher, Duchesse de Dantzig, semble continuer à subvenir, un temps, aux besoins de la commune. Elle vend le château et le domaine de Combault en 1832 avant de s'éteindre à Paris le 22 décembre 1835.



7 Catherine Hubscher

Dès 1834 les problèmes financiers semblent commencer à se faire jour comme l'atteste une lettre adressée au maire par le secrétariat de la préfecture de Melun le 14 février. Combault ne peut plus entretenir une maison d'école et le conseil municipal de Combault a voté sa réunion pour l'instruction primaire avec la commune de Pontault. La lettre

demande à ce que Combault participe financièrement à l'entretien de l'école et au traitement de l'instituteur^[AD cote 25 EDT 3D1].

L'équilibre artificiel du budget de Combault n'est plus. Édouard Lebeau, historien de la commune, affirme que la mort de la duchesse de Dantzig *"avait laissé la commune de Combault dans des embarras financiers"* ^[Lebeau, 1954, p307]. Une enquête est ouverte en 1838 pour la réunion de Combault à Pontault afin de remédier à cette fâcheuse situation.

L'ENQUETE DE 1838 POUR LA REUNION DE COMBAULT A PONTAULT

Un extrait du registre du préfet du 21 mai 1838 donne la procédure de l'enquête et en explique le point de départ : *"la Commune de Combault dépendant du canton de Tournan ne renferme que 82 habitants ; (...) le peu d'importance des revenus de cette commune lui permet difficilement de subvenir à ses dépenses obligatoires et (...) il serait convenable de la réunir à la commune de Pontault dont elle est peu éloignée et à laquelle elle est déjà réunie pour le culte"*.

Dans sa lettre du 4 juillet 1838, le juge de paix du canton de Tournan donne des consignes pour l'organisation de l'enquête et pour le dépôt du dossier en préfecture. La lettre semble être adressée à Jean-Baptiste Fromentin, maire de Pontault, qui apparaît comme l'interlocuteur privilégié puisqu'il est chargé de transmettre les informations à Nicolas Clément, maire de Combault. Le juge de paix indique que *"la commune de Combault ne possède pas de biens dont la jouissance exclusive doit lui être réservée, il sera bon de faire reconnaître ce fait à M. le Maire de Combault"* ^[AD cote 25 EDT 3D1]. Un calendrier de l'enquête est esquissé.

Le document comporte ensuite ce qui apparaît comme un brouillon de lettre d'information aux habitants puisque la date de rédaction comporte des points de suspension, en réponse au courrier du juge de paix :

"Le maire de la commune de Pontault prévient ses administrés qu'en exécution de l'arrêté de M. le Préfet de ce département en date du 25 mai dernier, l'enquête prescrite tant sur le projet de réunion de la Commune de Combault à celle de Pontault que sur les conditions de cette réunion sera ouverte le 15 et close le 31 du présent mois.

En conséquence les propriétaires et les habitants de la commune de Pontault qui désireraient être entendus dans cette enquête, sont

invités à se présenter à la Mairie de cette commune devant le Délégué de M. le Préfet de 11 heures du matin à 1 heure de relevée, le dimanche 15, le vendredi 20 et le mardi 31 du présent mois.

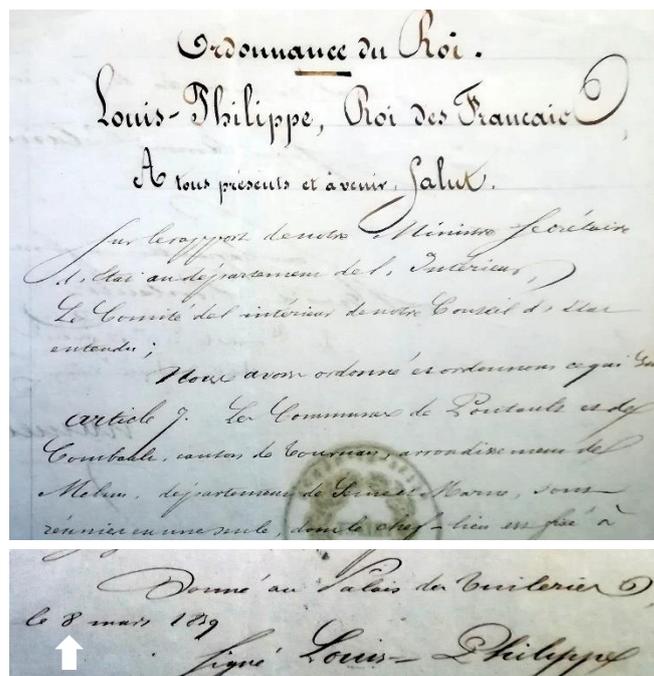
Fait en Mairie de Pontault le Juillet 1838. À Combault, les mêmes jours, de 2 heures à 4 heures de l'après-midi".

Le Conseil municipal de Pontault, délibère le 1^{er} Août 1838 et conclut que "quoiqu'il ne résulte aucun avantage pour la commune de Pontault de la réunion projetée de celle de Combault ; le Conseil consent à donner son adhésion, parce qu'il n'y a pas non plus d'inconvénients et que c'est le vœu de la loi"^[DCM 17/11/1882]. Ainsi, "la commune de Pontault accepte la réunion sans enthousiasme"^[DCM 17/11/1882].

Le cas de Combault n'est pas isolé : dès 1790, la création des municipalités engendre une multitude de très petites communes qui ne recourent parfois que quelques familles. Aussi le processus de réunion de communes s'amorce très tôt. Il est encadré par le décret du 14 août 1792 et le principe d'inviolabilité des circonscriptions communales : les réunions de communes sont autorisées si elles sont acceptées par les communes concernées elles-mêmes mais la nécessité financière semble avoir prévalu sur le principe d'inviolabilité dans le cas de Combault.

L'ordonnance royale "Donné[e] au Palais des Tuileries le 8 mars 1839" met fin à l'autonomie du hameau de Combault ⑧. Elle stipule que "Les communes de Pontault et de Combault, Canton de Tournan, arrondissement de Melun (Seine-et-Marne), sont réunies en une seule, dont le chef-lieu est fixé à Pontault". Le rattachement de Combault à Pontault est également mentionné dans le bulletin des lois du Royaume de France IX^{ème} série, tome XVIII, n°636, à la page 202 sous le numéro 7860 ⑨.

Malgré cette injonction l'article 10 laisse apparaître une certaine liberté : "Les communes réunies par les dispositions qui précèdent, continueront, s'il y a lieu à jouir séparément, comme section de commune, des droits d'usages ou autres qui pourraient leur appartenir sans pouvoir se dispenser de contribuer en commun aux charges municipales".



⑧ Ordonnance royale du 8 mars 1839 ^[AD cote 25 EDT 3D1]

1839 : LENTE MISE EN PLACE DU PREMIER CONSEIL MUNICIPAL DE PONTAULT-COMBAULT

Si l'union de Combault à Pontault est officielle depuis le 8 mars 1839, l'installation du corps municipal tarde. Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas que le 13 juin 1839, le conseil municipal délibère sans faire mention de Combault.

1839 : LENTE MISE EN PLACE DU PREMIER CONSEIL MUNICIPAL DE PONTAULT-COMBAULT

Si l'union de Combault à Pontault est officielle depuis le 8 mars 1839, l'installation du corps municipal tarde. Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas que le 13 juin 1839, le conseil municipal délibère sans faire mention de Combault.

Dans une lettre datée du 29 août 1839, le préfet demande "l'installation régulière du corps municipal". Le conseil municipal obtempère et se réunit le 5 septembre 1839. Lors de cette installation, chaque conseiller municipal se lève et prête le serment suivant : "je jure fidélité au Roi des français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume". Mais l'installation n'est que partielle. Il faut une lettre du préfet du 21 septembre demandant l'installation des conseillers restant à installer. Ce qui sera fait par délibération du 1^{er} octobre 1839. Pascal Pierre Moïana, futur maire de Pontault-Combault, est alors nommé premier conseiller municipal^[DCM 01/05/1839].

Le 5 octobre, Monsieur de Létourville qui était précédemment absent "en voyage pour affaire" prête également serment afin de finaliser l'installation du conseil municipal ^[DCM 05/10/1839].

Enfin, le 19 octobre, Jean Baptiste Fromentin, élu maire de Pontault doit remettre l'administration municipale à Monsieur Pascal Pierre Moïana "en vertu de la lettre de M. le Préfet qui prescrit qu'aux termes des instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, n'ayant été non plus que (...) notre adjoint réélu membre du conseil municipal de Pontault, [il] d[oit] cesser [se]s fonctions et en remettre l'administration à M. Moïana a qui elle appartient provisoirement comme premier membre du conseil" ^[DCM 19/05/1839].

Pascal Pierre Moïana "accept[e] la fonction, de l'administration municipale par soumission (a-t-il dit) aux ordres de M. le Préfet et comme un devoir de sa position de [premier] conseiller" ^[DCM 10/10/1839]. Il est installé officiellement, le 27 décembre 1839 et poursuit son mandat jusqu'en septembre 1843 ¹⁰ [Huchet, 1994, p. 130].

La lente installation du conseil municipal n'est que le reflet d'une union à peine consentie par les deux parties : Il semble que les Combalusiens aient eu régulièrement l'intention de revenir à leur autonomie originelle car "à diverses reprises les habitants de Combault ont cherché à provoquer la séparation" ^{DCM 17/11/1882]}.

1881 : LES VELLEITES D'AUTONOMIE ADMINISTRATIVE DES COMBALUSIENS

En 1881, Combault réclame officiellement son autonomie administrative : les habitants envoient une pétition au ministre de l'Intérieur ^[Lebeau, 1954, p330] "tendant à l'érection de cette section en commune distincte" ^[DCM 17/11/1882].

Il est possible de connaître les arguments de cette demande de scission en analysant la délibération du conseil municipal du 17 novembre 1882. La pétition avance que "la séparation pourrait provoquer un accroissement [de la population de Combault]", que Combault "pouvait, avant sa réunion, utiliser son budget pour l'entretien de ses chemins" et que "les ressources provenant de Combault [sont] absorbées au détriment de ses habitants par l'entretien des chemins de Pontault" ^[DCM 17/11/1882].

Maires de Pontault-Combault			
date du rattachement de la commune de Combault à celle de Pontault ^{depuis 1839}			
Déc. 1839 - Sept. 1843	Moïana	Pascal Pierre	Propriétaire à Pontault
Sept. 1843 - Fév. 1847	Desvignes	Pierre Nicolas	Cultivateur à Pontault
Fév. 1847 - Mars 1849	de Hauwagard	Paul Gustave	Propriétaire à Combault
Mars 1849 - Déc. 1851	Miquelard	Pierre Jacques	Quercier à Pontault
Déc. 1851 - Fév. 1856	Desvignes	Pierre Nicolas	Cultivateur à Pontault
Fév. 1856 - Mai 1871	de Ravel de Sebarville	Charles Marie	Propriétaire à Pontault
Mai 1871 - Janv. 1881	Chevalier	Antoine	anc. garde-chasse à Pontault
Janv. 1881 - Janv. 1889	Colmet	Jacques Alfred	Avocat à la Cour d'appel de Paris
Janv. 1889 - Mai 1892	Bachelard	Louis Julien	Négociant en vins à Pontault
Mai 1892 - Mai 1917	Guillaume	Julien Frédéric	Agriculteur à Pontault
Mai 1917 - Déc. 1919	Weller	Guillaume	Directeur d'école honoraire
Déc. 1919 - Mai 1925	Feix	Auguste Théodore	Négociant en vins à Pontault
Mai 1925 - Oct. 1944	Rajot	Emile	Agriculteur à Combault
Oct. 1944 - Sept. 1944	Duhauquois	Maurice	Artiste-peintre à Combault
Sept. 1944 - Mars 1945	Sacaze	Joseph Vital	Professeur à l'École normale de la Ville de Paris
Mars 1945 - Oct. 1947	Moreau	Alphonse Henri	Commerçant à Combault
Oct. 1947 - Mai 1953	Nielot	Charles	Directeur d'école honoraire
Mai 1953 - Mars 1977	Grunet	Louis	Surveillant honoraire (E.P.)
Mars 1977	Pestel	Robert	Commerçant
	Leuchlin	Jacques	Cadre administratif E.L. 1955

¹⁰ Liste des maires de Pontault-Combault de 1839 à 1977 établie par E. Lebeau complétée en 1977 ^[Huchet, 1994, p.130]

Le conseil municipal réfute point par point les arguments de la pétition : "si la section de Combault était érigée en commune, ses ressources budgétaires seraient tellement restreintes que l'entretien des chemins ne pourrait que perdre au change" ; "l'administration supérieure par un rapport des ponts et chaussées a été à même de constater l'équitable régularité qui préside à la répartition des ressources de la vicinalité dans la commune de Pontault-Combault" ; l'état du chemin de Villiers "n'est imputable ni à sa négligence, ni à sa mauvaise volonté. Les dégradations ne proviennent pas de l'insuffisance d'entretien mais de l'usage continu qu'en est fait par une grande exploitation agricole et le passage incessant de nombreux bestiaux qui usent et ruinent la chaussée" ^[DCM 17/11/1882].

Le conseil municipal insiste : "Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'honneur d'exposer à Mr le Préfet que l'annexion (sic) de Combault à la Commune de Pontault est l'œuvre de l'administration supérieure, qu'elle a été provoquée par elle et prononcée par une

ordonnance royale en date du 8 mars 1839. (...) Depuis la délibération de 1838, la situation n'a pas changé ; aucun fait n'est venu prouver que l'annexion (sic) de Combault eut procuré un avantage quelconque à Pontault ou qu'elle eut été préjudiciable à Combault"^[DCM 17/11/1882].

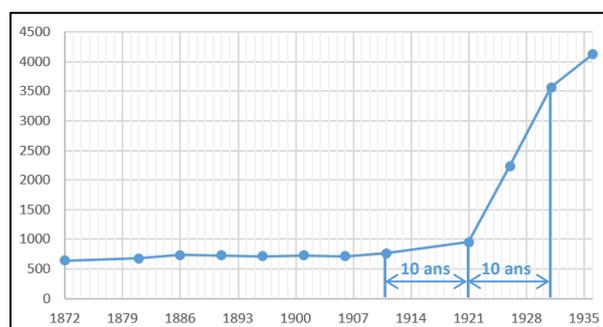
La conclusion est sans appel : "Appelé à donner son avis [le conseil municipal] n'hésite pas à persister dans le maintien de la réunion des deux communes, réunion prononcée par ordonnance royale (...) ajoutant que la population de Combault qui était à cette époque de 82 habitants, en compte à peine aujourd'hui Cent"^[DCM 17/11/1882].

Ce dernier argument est asséné comme la sentence finale par le conseil municipal tandis que la population de Pontault-Combault s'élève à 676 âmes en 1881^[CASSINI 2019]. Mais quelques décennies plus tard la situation évolue.

ANNEES 20 : LE RAPPORT DE FORCE S'INVERSE

L'augmentation de population de Pontault-Combault se constate entre le recensement de 1911 et celui de 1921 : en dix ans la population a augmenté d'un quart passant de 767 à 952 habitants. Mais dans la décennie suivante la population est multipliée par 3,7 et passe de 952 à 3566 habitants ¹¹.

Cette évolution trouve son origine dans le développement de la ligne Paris-Mulhouse (1854 à 1857 et construction d'une gare "en dur" en 1883) conjointement à la création, en 1910, des lotissements en lieu et place des anciens domaines de Combault ^[Huchet, 2004, p17].



¹¹ Évolution de la population de Pontault-Combault (en nombre d'habitants) de 1872 à 1936^[CASSINI 2019]

Cette urbanisation est principalement localisée à proximité immédiate de la gare ¹². Ainsi, l'ancien hameau de Combault se développe en accueillant les maisons de villégiature de bourgeois parisiens et des familles de banlieusards.



¹² Carte postale de la gare oblitérée en 1916

Les frémissements de cette urbanisation galopante et l'inversion du rapport de force qui s'annonce, inquiètent les familles ancestrales pontelloises.

1922 : L'INQUIETUDE DES PONTELLOIS

Le 26 novembre 1922, le conseil municipal conservateur et majoritairement Pontellois conduit par le maire Auguste Privé ¹³, rédige une délibération éloquente entièrement retranscrite ci-après ¹⁴. Elle traduit la tension entre les deux communes réunies pourtant depuis 83 ans.

Pontault, habité par des familles de souche au mode de vie rurale, semble en péril, asphyxié par l'explosion démographique de Combault soudainement envahi par l'arrivée d'une population aux besoins considérables et qui resterait à sa charge financière.

Constatant que les motifs du rattachement initial n'ont plus de réalité, le conseil municipal demande la séparation de l'ancien hameau de Combault au village de Pontault et son érection en commune distincte. Ainsi quelques décennies après les Combalusiens, les Pontellois se mobilisent.



¹³ Auguste Privé

¹⁴ Délibération du conseil municipal du 26 nov. 1922 Séparation de Pontault et de Combault

Le Conseil municipal à la majorité de huit voix contre une (celle de Mr Charpentier) et une abstention (celle de Mr Moreau)

Considérant que le hameau de Combault qui formait autrefois une petite commune distincte, n'a été amené par décret à Pontault en 1839 que par suite du peu d'importance du chiffre de sa population et de l'insuffisance de ses ressources.

Que cette situation a pu se prolonger sans inconvénient jusqu'à ces dernières années, le nombre de ses habitants était à peu près resté le même, grâce au bon esprit des conseils municipaux qui se sont succédés et que les anciens conseils comme le conseil actuellement en fonction se sont toujours appliqués à répartir équitablement entre

les deux agglomérations les ressources de la commune ainsi qu'en font foi les documents financiers.

Considérant que depuis quelques années cet état des choses s'est trouvé complètement modifié par suite de la vente d'une grande partie des terrains de l'importante ferme de Combault à plusieurs acquéreurs qui ont transformé en lotissements les terres de culture;

Que ces nombreux lotissements sont en partie couverts de constructions et habités par une population nouvelle.

Considérant la différence qui existe entre les habitats et les goûts de la population des deux agglomérations : l'une celle de Pontault, sédentaire se succédant de pères en fils depuis fort longtemps composée en grande partie d'ouvriers agricoles, de cultivateurs, de fermiers, habituée à la vie des champs, l'autre, celle de Combault, plus mobile formée d'ouvriers et d'employés venant depuis peu de Paris ou des grandes villes de sa banlieue et pour une bonne partie n'étant occupés et en ayant habitudes du confort et des commodités.

Considérant les conséquences résultant de l'augmentation importante et rapide du chiffre de la population du hameau qui dépasserait aujourd'hui celui de Pontault et qui d'ici peu de temps lui sera bien supérieur ; que dans cette situation la majorité sinon la totalité des membres du Conseil municipal appartenant à Combault, dont les besoins sont grands et tout est à faire, agrandissements d'école, bureau de poste télégraphe, téléphone, empiérement et entretien de nombreuses voies etc. etc. la totalité des ressources disponibles de la Commune ne serait que tout juste suffisante pour donner satisfaction aux multiples demandes de la population du hameau pendant que le chef-lieu se verrait privé de la part des ressources communales sur laquelle il est en droit de compter, par les impositions qu'il fournit dans le montant des dites ressources.

Considérant que le sectionnement ne remédierait pas longtemps à cette situation, l'accroissement rapide de la population du hameau le mettant à même d'obtenir la majorité au Conseil et laisserait le chef-lieu dans l'impossibilité de défendre utilement ses intérêts au moment où inéluctablement les habitants de Combault demanderont la séparation.

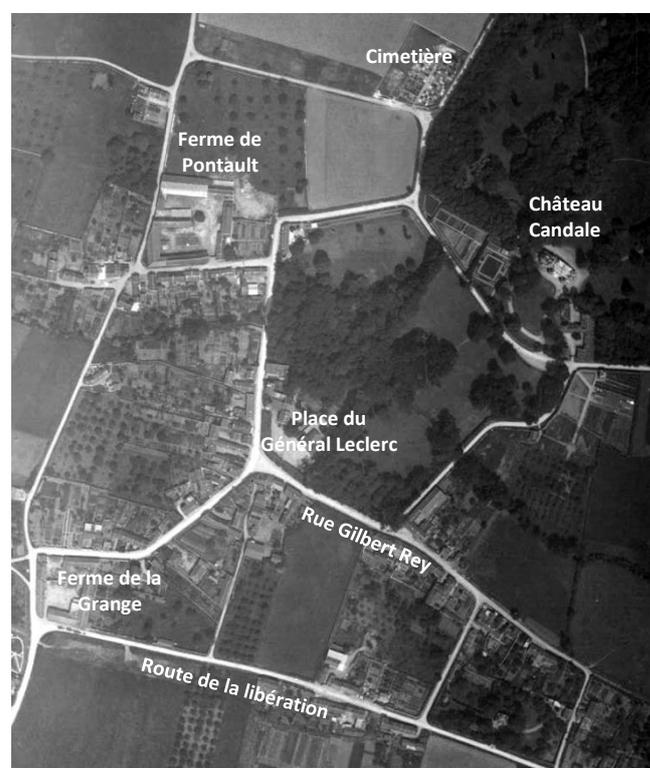
Considérant que la distance qui sépare les deux agglomérations présente de sérieux inconvénients pour tous les rapports à la Mairie, l'Église, la Poste et services annexes, la Caisse d'Épargne, le cimetière.

Après en avoir délibéré

Demande la séparation du hameau de Combault et son érection en Commune distincte.

Le conseil municipal n'en reste pas là et prend une délibération le 13 mai 1923 par laquelle il donne mandat au maire de poursuivre les démarches engagées. Ce dernier est autorisé à "s'entendre à ce sujet avec Mr Dosmond, géomètre à Tournan chargé d'établir les pièces du projet"^[DCM 13/05/1839].

En 1924 la procédure se poursuit et une enquête d'opinion est réalisée. La délibération du 5 juin 1924 conclut que les "lotissements actuellement entrepris (...) vont transformer en villes des agglomérations de moyenne importance, comme population et ressources" aussi la réalité de 1839 "a fait place à une situation absolument nouvelle, ne ressemblant en rien à celle d'autrefois et le principal argument présenté par les opposants au projet [de scission] ne semble plus pouvoir être évoqué"^[DCM 05/06/1839]. Le conseil municipal décide "[qu']il y a lieu de maintenir les conclusions de sa délibération du 26 novembre 1922 à l'effet d'obtenir l'érection du hameau de Combault¹⁶ en commune séparée [de Pontault]¹⁵"^[DCM 05/06/1924].



¹⁶ Combault le 24 juin 1924^[https://remonterletemps.ign.fr]

En septembre 1925, quatre membres nommés par le conseil général sont chargés d'enquêter et penchent pour une séparation. Mais le projet est ajourné et

plusieurs autres commissions d'enquête sont nommées et amenées à se prononcer ^[Lebeau, 1954, p351].

Si la décision du conseil municipal de juin 1924 est péremptoire et semble définitive, l'élection de 1925 change complètement la donne.

1925 : UNE ELECTION CHANGE LA DONNE

L'augmentation de la population de Combault amène naturellement une majorité combalusienne au conseil municipal lors de l'élection de 1925. Les commissions d'enquête évoluent vers un avis défavorable au projet de scission ^[Lebeau, 1954, p351].

Le 12 septembre 1926, Émile Pajot ¹⁷, maire de Pontault-Combault, soumet au conseil municipal les résultats d'une nouvelle enquête qui a eu lieu le 18 juillet 1926 en vue de l'érection du hameau de Combault en commune séparée.



¹⁷ Émile Pajot

Le projet est considéré comme *"préjudiciable aux intérêts de la population de la commune toute entière"*. Considérant que Combault possède certes une population importante mais qu'elle ne dispose pas d'immeubles nécessaires à son administration puisqu'elle possédait avant son rattachement *"une Mairie, une Église et un cimetière"* qui ont été détruits après sa réunion à Pontault. En conclusion, le conseil municipal *"s'élève contre cette demande de séparation"* et *"émet un avis nettement défavorable au projet"* ^[DCM 12/09/1926].

Malgré les recours de quelques Pontellois, le ministère de l'Intérieur annonce définitivement l'abandon du projet de scission le 21 novembre 1927 ^[Huchet, 2004, p.19]. Si la question de la scission est administrativement et définitivement tranchée, un sentiment d'appartenance de nos concitoyens à l'une ou l'autre des municipalités originelles ne cesse pas complètement.

UN SENTIMENT D'APPARTENANCE A L'UNE OU L'AUTRE DES COMMUNES

Notons que, jusqu'en 1953, la liste des maires de la commune spécifie quasiment systématiquement l'origine de Pontault ou de Combault pour les maires de la commune ¹⁰.

Geneviève Chalot, dont l'installation de la famille sur Pontault remonte à 1750 environ, témoigne de la

tension qu'il subsistait encore au milieu des années 50 entre certains Pontellois vis-à-vis des Combalusiens : alors qu'elle fréquente un jeune homme de Combault qui deviendra son époux par la suite, l'une de ses tantes lui lance *"Tu as besoin d'aller chercher un garçon à Combault, il n'y en a pas assez à Pontault !"* ^[Passé, 2013].

Actuellement il arrive que nous recevions, à l'association, des adhésions dont les chèques ont été signés à Combault.

Si l'idée même d'une scission paraîtrait aujourd'hui saugrenue, 180 années ont bien été nécessaires pour arriver à ce résultat.

Alors... Que vous soyez plutôt Pontellois.e, plutôt Combalusien.ne ou assurément Pontellois.e-Combalusien.ne, nous vous souhaitons, fraternellement, un bon anniversaire de 180 ans d'union.

Benoît JACQUET-FAUCILLON

N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez voir développer certains articles : protectionpatrimoine77340@gmail.com

Pour nous suivre sur facebook ou télécharger le bulletin d'adhésion : www.facebook.com/PontaultCombaultPatrimoine

LES REFERENCES DE CET ARTICLE

[DCM] fait référence aux délibérations du conseil municipal aux dates correspondantes - Archives municipales

[AD 1836] Recensement 1836, Archives départementales de Seine-et-Marne

[AD cote 25 EDT 3D1] Archives départementales cote 25 EDT 3D1

[Lebeau, 1954] Lebeau, E., "Trois paroisses de la Brie française : Pontault, Berchères, Combault" – Imprimerie Laballery - 1954

[Huchet, 1994] Huchet, B., "Pontault-Combault" – Maury imprimeur – 1994

[Huchet, 2004] Huchet, B., "Pontault-Combault, Rues et lieux-dits" – Maury imprimeur – 2004.

[Passé, 2013] Association "Un passé, une histoire", "Pontault-Combault – des mémoires et des Pontellois - 2013

[Senat, 2018] <https://www.senat.fr> consulté le 24 décembre 2018

[CASSINI, 2019] <http://cassini.ehess.fr/> consulté le 29 décembre 2018

[INSEE 2019] <https://www.insee.fr> consulté le 23/02/2019